

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations du territoire des Bauges

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 204-17 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations du territoire des Bauges**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges attribuait des subventions au titre de ses compétences optionnelles ou facultatives. Dans le cadre de la fusion avec Chambéry métropole, l'harmonisation de ces compétences devra intervenir dans un délai d'un an à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les compétences optionnelles et de deux ans pour celles dites facultatives.

A ce titre, il est proposé l'attribution de subventions aux associations du territoire des Bauges :

	Subvention proposée
CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)	45 000 €
Collège (fonctionnement plein air)	9 000 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	7 436 €
Association Sportive Plein Air Collège	400 €
AS Bauges Ski nordique	4 000 €
Bauges Solidarité	2 400 €
Club des Sports des Aillons	4 000 €
Ensemble Polyphonique	200 €
Entente des Ecoles	750 €
Football Club des Bauges	1 500 €
Gribouille	750 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 500 €
Comité agricole des Bauges (subvention tous les 2 ans)	1 500 €
Souvenir Français	525 €
Tennis Club des Bauges	1 500 €
Amis des Bauges Actions CEJ - Volet jeunesse	39 575 €
Amis des Bauges - Actions CEJ - Volet petite enfance	104 619 €
Amis des Bauges - Fonctionnement	16 000 €
Mission Locale Jeunes d'Aix-les-Bains (tranche 16-25 ans)	4 900 €
GEVR (Groupement d'Employeurs à Vocation de Remplacement) des Bauges	4 000 €
SITOB (Syndicat Intercommunal des Tomes des Bauges)	1 500 €
Musique et Nature en Bauges	4 000 €
ABC - Association Bauges Culture "Polar en Bauges"	500 €

En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé à 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Aussi, il convient de signer une convention avec l'association des Amis des Bauges pour une durée d'une année de la manière suivante :

- Contrat enfance jeunesse – Volet jeunesse : 39 575 €
- Contrat enfance jeunesse – Volet petite enfance : 104 619 €
- Fonctionnement : 16 000 €.

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Annick Bonniez ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** l'attribution des subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus,

Article 2 : **approuve** la convention avec l'association des Amis des Bauges pour une durée d'une année,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 204-17 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations du territoire des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : Convention avec Les Amis des Bauges;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19539H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19539H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017